Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901516-20251218-DF250704-DE

VILLE DE MORLAIX Département du Finistère	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025
Date de convocation : 11 décembre 2025 ***Question : DF n° 25-07-04*** ***Rapporteur : Patrick GAMBACHE*** ***Nombre de conseillers en exercice : 33*** ***Nombre de conseillers présents : 27*** ***Nombre de conseillers votants : 33*** ***Nombre de suffrages exprimés : 27*** ***Nombre de voix :*** ***Pour : 27*** ***Contre : 0*** ***Abstentions : 6***	Président : Jean-Paul VERMOT. Étaient présents : Jean-Paul VERMOT ; Patrick GAMBACHE ; Catherine TRÉANTON ; Yvon LAURANS ; Nathalie BARNET ; André LAURENT ; Valérie SCATTOLIN ; Frédéric L'AMINOT ; Laëtitia ABILY ; Jérôme PLOUZEN ; Ismaël DUPONT ; Marie-Françoise MADEC ; Ahamada ZOUBEIRI ; Elise KÉRÉBEL ; Katell SALAZAR ; Ludivine LE MEN ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Ali AZZALA ; Anne-Yvonne GÉRÉEC ; Jolan FAUCHEUR ; Eugène DAVILLERS-CARADEC ; Jean-Charles POULIQUEN ; Georges AURÉGAN ; Alain DANIELLOU , Fabrice BELLEC. Ont donné procuration : Françoise QUÉINNEC à André LAURENT ; Patricia STÉPHAN à Valérie SCATTOLIN ; Henri-Merlin GABA ENGABA à Jean-Paul VERMOT ; Marie GALLOUÉDEC à Ismaël DUPONT ; Sabine DUVAL-ARNOULD à Georges AURÉGAN ; Thomas DE ROUX à Jean-Charles POULIQUEN. Secrétaire de séance : André LAURENT

> VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE PÔLE PETITE ENFANCE POUR L'ANNÉE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du conseil municipal DF n° 25-02-02 en date du 6 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 pour le budget principal de la Ville et du budget annexe du Pôle Petite Enfance ;

Vu la délibération du conseil municipal DF n° 25-04-04 en date du 26 juin 2025 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville et du budget annexe du Pôle Petite Enfance ;

Vu la délibération du conseil municipal DF n° 25-06-01 en date du 9 octobre 2025 approuvant la décision modificative n°2 du budget principal de la Ville et du budget annexe du Pôle Petite Enfance ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Affaires Générales et Financières en date du 9 décembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901516-20251218-DF250704-DE

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget annexe « Pôle Petite Enfance » ;

Considérant les crédits ouverts à l'article 75822 en recettes de fonctionnement pour le budget annexe « Pôle Petite Enfance » ;

Considérant les crédits ouverts à l'article 65821 en dépenses de fonctionnement pour le budget principal ;

Considérant qu'il est nécessaire de voter une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe « Pôle Petite Enfance » d'un montant maximal de 1 264 546.55 € ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Les membres de l'assemblée délibérante à la majorité (6 abstentions : Jean-Charles POULIQUEN ; Georges AURÉGAN ; Alain DANIELLOU ; Sabine DUVAL-ARNOULD (pouvoir) ; Thomas DE ROUX (pouvoir) ; Fabrice BELLEC) :

- Article 1 : approuvent le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe « Pôle Petite Enfance » d'un montant maximal de 1 264 546.55 € ;
- Article 2 : autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces s'y rapportant ;
- Article 3 : disent que les crédits sont inscrits sur l'article 75822 (fonctions 020, 338, 4221, 4222 et 4228) sur le budget annexe « Pôle Petite Enfance » et à l'article 65821 (fonction 4222) sur le budget principal ;
- Article 4 : cet acte sera transmis au préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérecours citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Le secrétaire de séance,

André LAURENT

Le Maire

VILLE DE MORLAIX FINISTÈRE

Jean-Paul VERMOT